

OBJET : NUMERIQUE
PIA4 LiÀ - Territoires Intelligents et Durables - Adhésion de la Commune à l'Association Villes Internet.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La transformation numérique constitue désormais un enjeu transversal de l'action publique locale. Elle concerne à la fois la modernisation et l'efficacité des services publics, la relation aux usagers, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, la maîtrise et la valorisation des données, la sobriété des dispositifs ainsi que la prévention des risques liés aux usages numériques.

La Commune de Portivechju s'est engagée depuis plusieurs années dans cette transformation, notamment à travers le développement de nouveaux services numériques et la mise en œuvre du programme Lià - Territoire intelligent et durable, qui vise à renforcer la capacité de la collectivité à piloter ses politiques publiques par la donnée et à développer de nouveaux outils au service du territoire.

Dans cette continuité, il est proposé que la Commune adhère à l'Association Villes Internet, réseau national de collectivités consacré au développement d'un numérique citoyen, souverain, éthique et inclusif. L'association accompagne les collectivités dans la définition, la mise en œuvre et la valorisation de leurs politiques publiques numériques et favorise le partage d'expériences entre territoires.

Cette adhésion permettra notamment à la Commune :

- d'intégrer un réseau national de collectivités et de bénéficier de retours d'expérience sur les politiques numériques locales ;
- d'accéder à une veille et à des ressources permettant d'identifier et de comparer les initiatives conduites par d'autres territoires ;
- de disposer d'outils d'auto-évaluation permettant de dresser un état des lieux transversal de la politique numérique communale ;
- d'accompagner l'acculturation des élus et des agents aux enjeux du numérique ;
- de mieux identifier et valoriser les services numériques proposés aux habitants et les projets conduits par les différents services municipaux ;
- de structurer progressivement une stratégie numérique communale intégrant notamment l'égalité d'accès aux services publics, la transition écologique, la participation citoyenne, l'efficacité administrative et la prévention des risques numériques.

L'un des principaux intérêts de cette démarche réside dans l'utilisation de la plateforme ATLAAS, qui recense les initiatives numériques des collectivités et permet à chacune d'y référencer ses propres actions. Ce travail doit permettre à Portivechju de disposer d'une vision consolidée des projets numériques déjà conduits au sein des différentes politiques publiques communales, au-delà des seuls projets à dominante technique.

L'adhésion ouvre également la possibilité pour la Commune de participer au Label national Territoires, Villes et Villages Internet, permettant de faire reconnaître et de valoriser à l'échelle nationale les initiatives numériques locales. L'objectif n'est toutefois pas de limiter la démarche à l'obtention d'un label : le référencement constitue avant tout l'occasion de mettre en cohérence les différentes actions numériques communales et d'en apprécier la contribution aux politiques publiques et aux services rendus aux habitants. L'Association Villes Internet propose par ailleurs un cursus d'acculturation destiné aux élus et collaborateurs autour de trois dimensions complémentaires : la connaissance de l'écosystème numérique du territoire, l'identification de ses principaux enjeux et la construction du projet numérique de la collectivité.

L'adhésion à l'association est calculée sur la base de 0,07 € par habitant. Pour la Commune, sur une base de 11 709 habitants, la cotisation proposée pour l'année 2026 s'élève à 819,63 €, sans TVA. Pour les exercices suivants, le montant de la cotisation annuelle, déterminé selon les modalités tarifaires en vigueur de l'association, sera acquitté sur les crédits inscrits au budget communal.

Au regard du faible coût de l'adhésion et des outils mis à disposition, cette démarche constitue une opportunité de poursuivre le travail engagé par la Commune en matière de transformation numérique, tout en l'inscrivant dans un réseau national de collectivités et dans une approche davantage structurée autour des usages, des services publics et des besoins des citoyens.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-  d'approuver l'adhésion de la Commune à l'Association Villes Internet.
-  d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante, fixée pour 2026 à 819,63 €.
-  d'autoriser le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion et à signer tout document y afférent.